



Envie de devenir propriétaire ?



Jusqu'à 30 000 € au taux de 1 %⁽¹⁾

POUR QUI ?



Salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus réalisant un **1^{er} achat immobilier**⁽²⁾

et



vos revenus doivent respecter des plafonds de ressources réglementaires⁽³⁾

POUR QUOI ?



Votre résidence principale sur le territoire français

POUR QUEL TYPE D'ACQUISITION ?

Le **prêt accession Action Logement** vous aide à financer :



- La construction ou l'acquisition d'un logement neuf
- Une opération d'accession sociale sécurisée (PSLA, Bail Réel Solidaire...)
- L'acquisition d'un logement HLM



Les opérations d'accession sociale permettent d'acquérir un bien à coût maîtrisé et de **bénéficier de garanties** en cas d'accident de la vie (séparation, chômage...) telles que les **garanties de rachat et de relogement**.

COMMENT ?

1



Rendez-vous sur actionlogement.fr/le-pret-accession pour plus d'informations

2

Vérifiez votre éligibilité⁽⁴⁾ et saisissez votre demande

3

Déposez vos justificatifs pour étude de votre demande

4

Signez votre offre de prêt qui vous est adressée dès l'accord d'Action Logement

5

Recevez les fonds lors de l'achat ou la construction de votre bien



- Sans frais de dossier, ni de garantie ou de caution
- Une durée de remboursement libre, dans la limite de 25 ans
- Un service gratuit de conseil personnalisé et d'accompagnement
- Cumulable, sous conditions, avec le prêt travaux Action Logement

Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Prêt soumis à conditions (notamment de ressources), disponible dans la limite du montant maximal de l'enveloppe fixée par la réglementation en vigueur, et octroyé sous réserve de l'accord éventuel de l'employeur et du prêteur Action Logement Services.

(1) Taux d'intérêt nominal annuel : 1,00 % hors assurance obligatoire (2) Réaliser l'achat de sa résidence principale pour la première fois ou ne pas en avoir été propriétaire au cours des 10 dernières années (3) Consulter les plafonds de ressources sur notre site actionlogement.fr (4) Le résultat du test d'éligibilité ne vaut pas acceptation.

Exemple de remboursement au 1^{er} septembre 2023 pour un emprunteur âgé de 35 ans au moment de l'entrée dans l'assurance : pour un montant de 30.000 € sur 25 ans au taux nominal annuel débiteur fixe de 1,00 %, soit un TAEG fixe de 1,30 % assurances décès-PTIA-ITT comprises, remboursement de 300 mensualités de 117,06 €, soit un montant dû par l'emprunteur de 35.118,00 €. L'assurance décès-PTIA-ITT proposée par Action Logement Services est souscrite auprès des mutuelles MUTLOG immatriculée au répertoire SIREN sous le n°325 942 969 et MUTLOG Garanties immatriculée au répertoire SIREN sous le n°384 253 605, Mutuelles soumises aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - 75 quai de la Seine, 75940 PARIS cedex 19. Dans cet exemple, en cas de souscription de l'assurance proposée, le coût mensuel de l'assurance, compris dans chaque mensualité, sera de 4,00 € et il est compris dans la mensualité en cas de souscription. Taux annuel effectif de l'assurance de cet exemple : 0,29 %. Le montant total dû au titre de cette assurance est de 1.200,00 €. Au titre de la loi n°2022-270 du 28 février 2022, dite Loi LEMOINE, l'emprunteur bénéficie d'une possibilité de changer d'assurance, à garanties équivalentes, à tout moment du contrat ou de l'année, sans frais et ce, pendant toute la durée du prêt. Simulation susceptible d'évoluer en fonction de la situation du demandeur et de la législation. Les conditions définitives seront précisées dans l'offre de prêt.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

Agence Rennes

actionlogement.fr

Nelly Sakri Guislard 06 29 62 64 16
Nathalie Juban 06 35 16 59 53

ActionLogement 
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

SÉCURISEZ VOTRE ACHAT IMMOBILIER



LE CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESSION

Bénéficiez d'un accompagnement gratuit et personnalisé, quel que soit votre projet :

- La construction ou l'acquisition d'un logement neuf (VEFA)
- Un achat dans l'ancien
- Une accession sociale à la propriété dans le neuf dont le prêt social location-accession (PSLA)
- Une accession en Bail Réel Solidaire dans le neuf (BRS)
- Un investissement locatif
- Une renégociation de prêt(s) immobilier(s)
- Un rachat de crédit(s), un rachat de soult...

Votre dossier est étudié par un conseiller dédié :

- Que votre projet d'achat soit défini ou encore en réflexion, votre conseiller :
- analyse votre projet après étude de votre profil acquéreur et de l'environnement juridique et patrimonial de l'opération
- élabore un diagnostic financier



BON À SAVOIR

- **Des conseillers spécialisés** répartis sur tout le territoire
- **Une analyse confidentielle de votre situation** pour une acquisition en toute sécurité
- **Un gage de transparence et d'objectivité** sur les financements proposés

Votre conseiller Action Logement vous guide dans la construction de votre projet d'acquisition :

Avec votre accord, votre conseiller dédié étudie la faisabilité de votre projet, vous informe sur les aides financières mobilisables et recherche les solutions de financement adaptées et complémentaires aux aides Action Logement. Il élabore un plan de financement et vous propose notamment de transmettre vos coordonnées vers le ou les organismes bancaires.



VOUS RECHERCHER UN LOGEMENT À ACHETER ?

Les filiales d'Action Logement et ses partenaires peuvent vous proposer une offre de logements à l'achat (notamment en accession sociale) sur des secteurs métropolitains, en renouvellement urbain, dans des villes moyennes....

CONSOLIDEZ VOTRE PROJET DE FINANCEMENT

LE PRÊT ACCESSION



Pour l'achat de votre résidence principale, vous envisagez de faire construire ou d'acquérir un logement neuf, de bénéficier d'une opération sécurisée en accession sociale (PSLA, Bail Réel Solidaire...) ou d'acheter un logement HLM.

Avec son prêtTM à taux avantageux, Action Logement vous aide à financer cette acquisition.

D'AUTRES PROJETS ? ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE...



**Vous souhaitez investir
dans l'immobilier ?**

Dans le cadre du programme **Action Cœur de Ville⁽²⁾**, bénéficiez de **financements attractifs sur les travaux** liés à votre projet immobilier et avec le dispositif **Louer pour l'Emploie⁽²⁾**, profitez d'une offre complète et sécurisée pour **rénover votre bien et le louer sereinement**.



**Vous souhaitez réaliser des
travaux dans votre résidence
principale ?**

Profitez de financements adaptés à vos projets de travaux. **Pensez-y !**



**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

(1) L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

(2) Services disponibles uniquement dans certaines régions.

ACTION LOGEMENT VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE PROJET D'ACHAT !

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise du secteur privé non agricole de 10 salariés et plus, et vous envisagez un achat immobilier, vous souhaitez être conseillé(e), accompagné(e), vous avez besoin d'un financement....

Action Logement apporte des **solutions concrètes à vos projets immobiliers.**

CONSEIL EXPERTISE FINANCEMENT

POUR PLUS D'INFORMATIONS

actionlogement.fr

0970 800 800

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)

Retrouvez également sur notre site internet
les coordonnées de votre agence de proximité.

Neily Sakri-Guislard
Conseillère en Financement
06 29 62 64 16
nelly.sakriguislard@actionlogement.fr


ActionLogement
RECONNU D'UTILITÉ SOCIALE

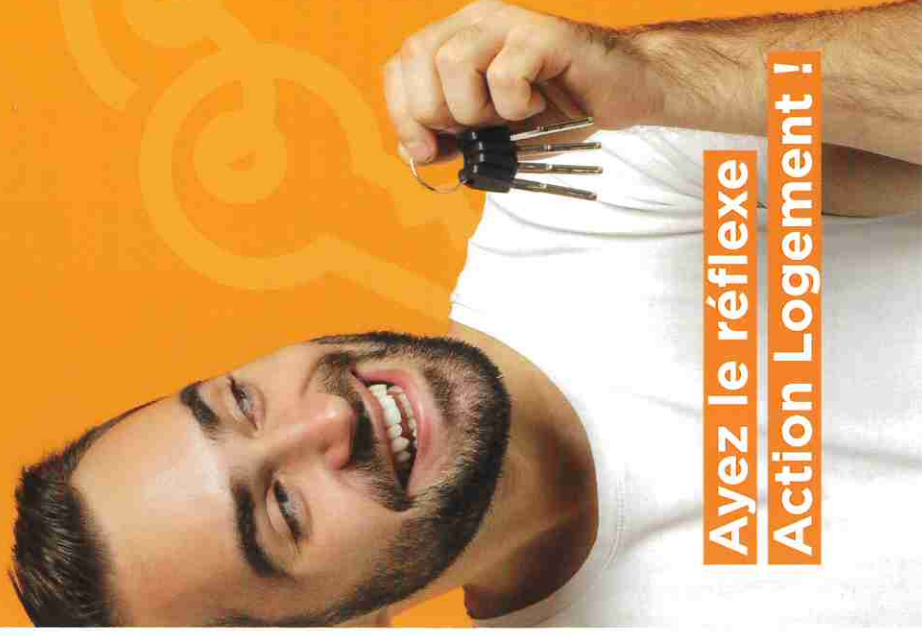
Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz, 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

 [@Services_AL](https://twitter.com/Services_AL)



Vous achetez un bien immobilier ?



**Ayez le réflexe
Action Logement !**

Septembre 2023 - Crédits photos : AdobeStock
Ce document ne revêt pas de valeur contractuelle et a une finalité purement informative